

Avis adopté

Séance plénière du 15 octobre 2025

Complexité des *aides de l'Union européenne* et visibilité de son action

Déclaration du groupe Familles

La politique de cohésion, un acquis majeur mais encore fragile de l'Union Européenne, doit être impérativement confortée. Le principe de solidarité est en effet plus que jamais vital à l'heure où l'Union fait face à de nouveaux et redoutables défis. Dans ce contexte, la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la programmation en cours, de renforcer la dimension stratégique de la prochaine programmation 2028-2034 tout en simplifiant les procédures et en améliorant la visibilité de cette politique, a guidé la réflexion du présent avis. Les 15 préconisations sont autant de solutions concrètes pour réduire la complexité des aides européennes, les rendre plus lisibles et compréhensibles afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins des personnes et des familles vivant en Europe.

Et pour mieux associer les acteurs à l'expression de ces besoins, notre groupe rappelle que les critères d'allocation des Fonds européens doivent s'articuler avec les principes du socle européen des droits sociaux ainsi qu'avec les engagements internationaux à l'instar des Objectifs de développement durable. Une telle articulation est indispensable pour répondre aux questions d'éducation et de formation mais aussi de conciliation vie familiale-vie professionnelle. Les familles sont en première ligne sur ces sujets.

Les préconisations visant à faciliter l'ingénierie et la gestion administrative des dossiers sont centrales. Les associations, actrices de l'aménagement des territoires par l'apport de services auprès des populations, doivent être accompagnées pour être éligibles aux fonds structurels.

Le groupe Familles a adopté l'avis.